

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PC18 - Morestel sur la commune principale de l'AIOT 137 Rue Galilée 38510 MORESTEL.

La référence de votre dossier est A-4-D7VU4DEMP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/05/2024 à 11h16 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **35156145100011**

Raison sociale **SPIE BATIGNOLLES TP AURA**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1530 ROUTE D'ARGENT

38510 MORESTEL

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL**

Référent

Fonction : **CHARGE DE PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PC18 - Morestel**

Description des activités :

Mise en place occasionnelle d'une centrale d'enrobage à froid mobile d'une capacité de 1200 t/j. L'installation sera présente pour une durée de 4 semaines entre le 17/06/2024 et le 12/07/2024. L'installation est de type continu à double malaxage 150 t/h pour les enrobés à froid et 200 t/h pour les GRH et graves émulsion. Les différents constituants de la centrale sont mobiles sur essieu routier avec sellettes d'accrochage. En station, ils reposent sur des bastinges métalliques. Cette installation sera implantée sur la commune de MORESTEL, sur le site fabrication d'enrobés de l'

entreprise Spie batignolles TP AURA (parcelles AK 246, 279, 295, 306). L'installation se situera dans la partie ouest du site. Les matériaux utilisés pour la production seront des matériaux naturels de carrière et des matériaux recyclés. La centrale occupera une aire d'environ 1 000 m² et aura une hauteur maximale de 9 m. Tous les éléments sont de forme rectangulaire ou cylindrique, et les couleurs se résument au jaune RAL 1032, le logo MALET (bleu et blanc cassé) et au gris métallisé. Le principe de cette installation consiste à mélanger du sable et des graviers à un mélange hydrocarboné appelé émulsion. Le tout forme un composé stable (enrobés à froid ou graves émulsion), L'entrée et la sortie du site se font par deux portails différents. La circulation est faite en sens unique.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

137 Rue Galilée

38510 MORESTEL

X : 893875

Y : 6511192

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2521	2521-2-b	Centrale d'enrobage	Capacité de l'installation 1200 t D /j		

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Aucun déchet dangereux ne devrait être présent. Nos équipes font d'ailleurs régulièrement l'objet de sensibilisation et de formation à la gestion des déchets. Nos déchets non dangereux non inertes ou inertes non valorisables sont récupérés par des prestataires locaux agréés dans des bennes positionnées sur le site. Dans le cas où il y aurait des déchets dangereux (ce qui ne devrait pas être le cas), ils seront récupérés par le groupe CHIMIREC, avec qui nous avons un contrat cadre depuis plus de 20 ans, dans des conteneurs adaptés.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Borne incendie située à l'entrée du site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)